

Quels sont les financements mobilisables ?

Soutenu par l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil Général de la Haute Garonne, le Syndicat Intercommunal Lèze-Ariège et sa Maison de l'Habitat vous accompagne pour bénéficier d'aides financières.

Vous êtes Propriétaire Occupant

(Sous condition de ressources)

- SUBVENTION DE 50 à 60%

Sur vos travaux d'amélioration **plafonnés à 13 000 € HT**

- SUBVENTION DE 70 à 90%

Sur vos travaux pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap **plafonnés à 8000 € HT** (bénéficiaire: APA, PCH, carte d'invalidité)



Rendez vous à la permanence muni de votre avis d'imposition N-2. Le conseiller analysera la recevabilité de votre projet et les aides complémentaires mobilisables (Conseil Général, Caisses de retraites, CAF, Eco Prêt...)

Vous êtes propriétaire Bailleur

(Sous condition de ressources)

- SUBVENTION DE 50 à 90%

Sur vos travaux HT plafonnés en fonction de la surface du logement. Possibilité de :

- DEFISCALISATION SUR LES REVENUS LOCATIFS DE 30 à 60 % (en fonction du loyer pratiqué)

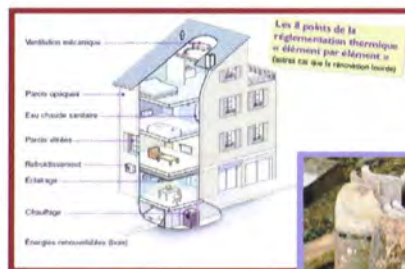


Rendez vous à la permanence muni de la surface approximative du ou des logements à réhabiliter

Quels sont les travaux concernés ?

Les travaux pouvant être subventionnés sont ceux destinés à l'amélioration de l'Habitat, notamment :

- de sécurité, de salubrité, de confort ou d'équipements,
- d'isolation acoustique ou visant les économies d'énergies,
- d'accessibilité et/ou d'adaptation aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.



Quelles sont les conditions d'attribution ?

Le logement :

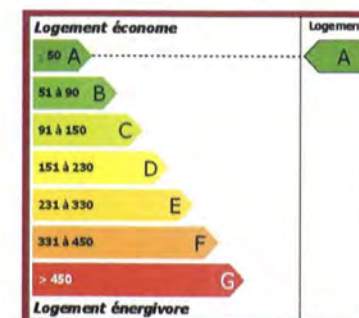
- doit être achevé depuis plus de 15 ans,
- doit être destiné à l'habitation principale (obligation d'y résider au moins 8 mois par an).

Les travaux :

- ils doivent être obligatoirement réalisés par des professionnels du bâtiment (fourniture et pose des matériaux),
- ceux modifiant l'aspect extérieur (création d'ouvertures, changement menuiseries, toiture) sont soumis à déclaration préalable ou permis de construire.

Les Eco Primes :

- 1000 € pour un propriétaire occupant si la consommation conventionnelle diminue de 30% après travaux sur la base du Diagnostic de performance Énergétique DPE,
- 2000 € pour un propriétaire bailleur dont l'étiquette énergétique sur la base du Diagnostic de performance Énergétique est G après travaux avec un gain minimum de deux étiquettes.



Le mot du Président du SIVU LEZE ARIEGE

Le logement reste un élément essentiel de la qualité de vie de chacun. Ainsi, avec le lancement de cette nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, 16 communes des cantons d'Auterive et de Cintegabelle regroupées au sein du SIVU Lèze Ariège, poursuivent leurs engagements en faveur de l'amélioration du cadre de vie de leurs habitants. Au travers de cette opération et avec le soutien de l'ensemble de nos partenaires qui mettent à notre disposition plus de 700 000 € de subventions, nous allons pouvoir encourager et soutenir à la fois le maintien à domicile des personnes âgées, l'amélioration de la qualité thermique des logements, la remise sur le marché des logements vacants et inciter les propriétaires bailleurs à s'engager dans des programmes de requalification de leurs logements. Alors, sans tarder, n'hésitez pas à venir rencontrer nos conseillers dans nos différentes permanences, cette opération étant pour l'instant limitée à une année.

Jaques Doumerc, Président du SIVU

Le Territoire du SIVU



S'INFORMER 3 PERMANENCES

à Auterive

Tous les jeudis de 14h à 16h
De 14h à 16h
Permanence au 14 rue Camille Pelletan
31190 AUTERIVE
Tel: 05. 61. 50 .05. 93

à Cintegabelle

Les 2e et 4e jeudis du mois
de 10h à 12h
Permanence à la Maire de Cintegabelle
Tel: 05. 61. 08. 90 .97

à Venerque

Tous les 1er jeudis du mois
de 10h à 12h
Permanence à la Maire de Venerque
Tel: 05. 62. 11. 59. 59

Renseignements



05 62 27 51 50

AIDES A L'AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE

Propriétaires

Bailleurs

Occupants



Améliorez la qualité et le confort de votre logement

